

09
mai 2016

▲ Niv. 2

Résolue

Allemagne

Création de l'alerte : 31 juil. 2015

Deux journalistes allemands visés par une instruction judiciaire pour trahison

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ

Les journalistes allemands Andre Meister et Markus Beckedahl, respectivement fondateur et rédacteur-en-chef du site d'information netzpolitik.org pourraient être poursuivis pour trahison dans le cadre de l'instruction judiciaire ouverte, le jeudi 30 juillet, suite à la plainte introduite par Hans-Georg Maassen, président de l'Office fédéral de Protection de la Constitution (BfV), les services de renseignements intérieurs allemands. Les deux journalistes risquent une peine d'un an de prison. L'enquête fait suite à la publication d'articles sur netzpolitik.org, le 25 février et le 15 avril 2015, évoquant la demande de moyens supplémentaires par l'Office, afin d'intensifier la surveillance numérique en Allemagne. Les Fédérations internationale et européenne des journalistes, de même que leurs affiliés en Allemagne, le DJV et ver.di, y voient une tentative d'intimidation à l'égard de journalistes connus pour leurs révélations sur la surveillance de masse et les liens entre les services de renseignement allemands et la NSA américaine. A l'instar du DJV et de ver.di, la FIJ et la FEJ exigent l'abandon immédiat des poursuites et une protection légale accrue des lanceurs d'alerte en Allemagne.

RÉSOLUE

: Le Procureur général Harald Range a annoncé le 31 juillet 2015, qu'il suspendait l'enquête, acceptant ainsi l'analyse du ministère de la justice selon laquelle Netzpolitik n'avait pas divulgué de secrets d'état. Le 15 décembre 2015, les organisations partenaires de la Plateforme ont déclaré ce cas "résolu", concluant qu'il ne représentait plus une menace active à la liberté des médias.

MISES À JOUR

15 déc. 2015 : Le Procureur général Harald Range a annoncé le 31 juillet 2015, qu'il suspendait l'enquête, acceptant ainsi l'analyse du ministère de la justice selon laquelle Netzpolitik n'avait pas divulgué de secrets d'état.

➔ **Déclaration du bureau du Procureur général (en allemand)**

03 août 2015 : Vendredi 31 juillet 2015, le Procureur général Harald Range a annoncé qu'il suspendait l'enquête diligentée à l'encontre des deux web journalistes, Andre Meister et Markus Beckedahl, dans l'attente des résultats d'expertises externes, et ceci « pour le bien de la presse et de la liberté des médias ». L'annonce fait suite à la vague de critiques émanant des journalistes et de leurs organisations représentatives, y compris la Fédération Internationale et Européenne des Journalistes (FEJ et FIJ). La semaine dernière, les deux organisations se sont jointes aux membres allemands de leur réseau, Deutsche Journalisten-Verband (DJV) et Deutsche Journalistinnen- und Journalisten-Union (dju in ver.di), pour condamner la décision de poursuivre les deux journalistes de Netzpolitik.org pour trahison du fait de la publication de deux articles, en février et avril 2015, reposant sur des documents confidentiels ayant fait l'objet de fuite. Ces documents évoquaient les projets des services allemands de renseignements d'intensifier la surveillance en ligne du pays.

➔ **Communiqué de presse de la FIJ/FEJ (en anglais uniquement) : "IFJ and EFJ call for 'treason' charges against German journalists to be dropped"**

INFORMATIONS ADDITIONNELLES



- ➔ **Déclaration de la FIJ et de la FEJ : "Des journalistes allemands menacés de poursuites pour 'trahison' "**
- ➔ **Déclaration de ver.di (en allemand uniquement) : "Die dju in ver.di fordert nicht nur eine sofortige Einstellung des Ermittlungsverfahrens, sondern auch einen wirksameren gesetzlichen Schutz von Informanten"**
- ➔ **Déclaration de DJV (en allemand uniquement): "Ein Abgrund an Freiheitsverrat"**

SUITES DONNÉES



OSCE 04 août 2015 | La Représentante de l'OSCE attire l'attention sur l'impact de l'enquête criminelle dirigée contre les journalistes de Netzpolitik.org sur la liberté des médias

➔ **Communiqué de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des medias (en anglais)**



09 mai 2016 | Fiche thématique relative à la liberté de diffuser des informations confidentielles et ses limites

➔ Aperçu de la jurisprudence de la CEDH et autres sources pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la liberté de diffuser des informations confidentielles et ses limites (disponible en anglais uniquement)

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.